

Toulouse, le 26 août 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP 298-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu l'arrêté n°A16-2026 portant délégation de fonction accordée à Madame Claire VOUGNY ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Considérant le point A3-17 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées ont été transférées par la commune d'Arbas à Réseau31 ;

Considérant la convention du 27 mars 2023 conclue entre Réseau31 et la commune d'Arbas afin d'établir la révision de son schéma directeur des eaux usées et de son zonage d'assainissement ;

Considérant le schéma directeur eaux usées établi par Réseau31 ;

Considérant la nécessité de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Arbas avant enquête publique ;

Considérant l'avis favorable du 09 mars 2026 de la commune d'Arbas relatif au projet de zonage de l'assainissement eaux usées ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale n° 019754/KK PP de la MRAe Occitanie en date du 30 juillet 2026, relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune d'Arbas ;

Considérant la procédure d'enquête publique spécifique de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Arbas ;

décide

Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Arbas ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique.

Claire VOUGNY
Vice-Présidente



Annexe(s) : zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Arbas



